



ELIGIBILITY AND SELECTION CRITERIA

2025 JUNIOR NATIONAL TEAM



CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ ET DE SÉLECTION

ÉQUIPE NATIONALE JUNIOR DE 2025

September 27, 2024

Eligibility and Selection Criteria 2025 Junior National Team

Purpose

The purpose of this document is to outline the process and factors that will be used to select the Junior national team for the 2025 World Ringette Championships. The process will be a combination of objective and subjective evaluations with the goal of achieving Ringette Canada's performance objectives for the 2025 World Ringette Championships. It is understood that by selecting the best possible "team", the best individual athletes may not be selected.

Performance Objectives

Ringette Canada's performance objective at the 2025 World Ringette Championships is to improve Canada's measurable performance markers and continue to decrease the gap between Finland and Canada from the 2023 Junior World Championships.

Athlete Eligibility Criteria

At the time of selection, athletes seeking nomination to the team:

- Must be born between January 1, 2005 and December 31, 2007.
- Must sign an Athlete Agreement as required by Ringette Canada.
- Must play in the National Ringette League, in the highest level of play for their age group or highest level available in the region they reside in. (unless exempt due to injury or other reason approved in writing by Ringette Canada's Sport Director).
- Must meet the minimum fitness standards established by Ringette Canada. (unless exempt due to injury or other reason approved in writing by Ringette Canada's Sport Director).
- Must be prepared to complete athlete feedback forms following every camp.
- Must not be serving a period of ineligibility for an anti-doping rule violation or be under a provisional suspension following the assertion of an anti-doping rule violation by either the Canadian Centre for Ethics in Sport or any other Anti-Doping Organization;
- Must have completed mandatory Safe Sport training - either [CAC Safe Sport Training](#) or [Respect in Sport for Activity Leaders training](#) (Please note that if you will be under the age of 18 by the first selection camp, your parent or guardian must take this training as well.)
- Must meet the following eligibility requirements as outlined in Ringette Canada's National Team Program Policy (Section 8) which states:
 - a) Have been identified and invited by Ringette Canada to selection camps;
 - b) Be registered and in good standing with Ringette Canada, the provincial ringette association, and the local ringette association;
 - c) Be a citizen of Canada or have resided in Canada for at least one (1) year immediately preceding the event;
 - d) Pay any required fees;
 - e) Attend all selection camps as required; and
 - f) Be eligible to participate as per the rules of the applicable event

Selection Factors

To be named to the Junior National Team Playing Roster or Travelling Alternate Roster an athlete must meet the criteria listed above as well as:

Physical Attributes, Skills & Tactical Assessment

Athlete selection shall be based on the information outlined in following source documents:
TRAIN TO WIN Essentials

See Ringette Athlete Development Matrix (Train to Win Stage) (p.72-90)

Ringette Canada's Athlete Evaluation Guidelines shall be used to assess athletes to be selected to training camp and as a guide to select our best possible "team" of athletes from the training camps.

This process will include but is not be limited to:

- **Character and Mental Skill Attributes:** As role models and ambassadors for our sport and country, the Junior National Team shall be comprised of athletes that embody Ringette Canada's core values. We are seeking athletes that are innovative, collaborative, accountable, respectful and strive for excellence each and everyday, on and off the ice; in life.
- As a program we all strive for continuous improvement. We are seeking athletes that have the ability to execute the game plan, that create a psychologically safe environment for others, that come with a winning mindset, are solution focused, adaptable, have high compete and resilience. All athletes must be ready, willing and able to adapt to all roles within the team (offensive, defensive, playing or non dressing roster positions) as assigned based on the greater need of the team. Ringette Canada is seeking a "Team First" attitude from each and every member of the playing and development squads.
- **Physical Attributes:** Performance readiness and a commitment to train as prescribed by the coaching staff. If an athlete is not training or logging their training as prescribed they can be removed from the team by the coaching staff. The player brings on-ice presence, an impact player, ability to gain advantage on their opponent both offensively and defensively, play strong body position and maintain control while battling 1v1. All athletes must demonstrate exceptional strength, stamina, endurance and the ability to effectively physically recover from high intensity work bouts. Athletes must demonstrate the consistent ability to skate and possess exceptional ring skill, forechecking and backchecking dominance while under contact and pressure competing at the international level
- **Technical & Tactical Assessment:** skills to play at the international level, individual tactics and small team tactics such as: ice awareness, ability to read the ice, the game situation, one's teammates and opponents, decision-making ability while under pressure, adaptability, individual defensive (when our team is not in possession of the ring), transitional (when possession is/has changed) and offensive (when our team is in possession of the ring) skill, ability and responsibility; ability to gain, sustain and leverage advantage in multiple situations; Ability to play a purposeful effective two way game in all positions.
- **Team Play Assessment:** ability to execute consistently with excellence within the structure provided, Decision making ability while under pressure and the ability to adapt.

Fitness Standards

Fitness standards shall be established by Ringette Canada through a collaborative process which includes Ringette Canada's Strength and Conditioning Consultant and the Junior National Team coaching staff. Fitness evaluations will be conducted during the first camp and realistic standards will be set for athletes following that camp. Testing protocols will be shared with athletes prior to first Camp. Any changes in the fitness standards will be communicated to the athlete pool at least 6 weeks prior to implementation. Athletes may be

required to meet the minimum fitness standards established to remain eligible for the Playing Roster.

Performance Readiness Expectations

In addition to the time spent together during camp and through an active participation with their club teams, athletes are also expected to adhere to a training program (mental and physical) during the on and off-seasons. The program is prepared specifically for high performance ringette athletes and is reported to the Junior national team coaching staff and Strength and Conditioning Consultant. National Team Athletes can therefore expect to dedicate a minimum of 15 hrs per week training both on and off the ice. Performance Readiness also encompasses an athlete's commitment to athlete wellness and self-care.

Medical

All athletes must be healthy and fit to participate fully in all Ringette Canada Junior Team activities, including selections, training, travel and competitions. Athletes will inform the 2025 Athletic Therapist immediately if they become ill, injured, or are experiencing mental health concerns prior to being onsite at the selection camps or World Championships. Any decision about an athlete's exemption or removal from training or removal from the team for medical reasons, whether on short-term or long-term basis, will be made jointly by the 2025 Head Coach, Ringette Canada's medical staff and the Director of Sport.

Changes and Notification

Should any of the eligibility requirements enumerated above change between the time of publication of this document and the time of the event, all athletes in the selection pool will be promptly notified.

Positions Available

Roster

The Junior National Team Roster is the group of athletes that will dress, play and compete during the World Ringette Championship. The 2025 World Ringette Championship Roster will comprise up to twenty-two (22) Athletes. Twenty (20) athletes will make up the Playing Roster and up to two (2) athletes will make up the alternate roster. The team composition based on positions shall be at the discretion of the Sport Director and Junior National Team Head Coach. An athlete on the Roster shall attend all training camps, centralization and the World Ringette Championships as outlined in the selection process. For the 2025 World Ringette Championships, a Playing Roster of up to twenty (20) athletes and up to two (2) must be declared by the Opening Ceremony of the 2025 World Ringette Championship. An alternate on the Roster may only be added to the Playing Roster if an athlete is deemed unfit to play for medical reasons and therefore is removed from the Playing Roster.

Exceptional Circumstances

As per Section 12 and 13 of the National Team Program Policy:

Athletes may be added to the team as authorized by the Sport Director and the Ringette Canada Executive Director, upon their sole discretion, if an athlete(s) was unable to participate in mandatory events, competitions or evaluations due to illness, injury, other medical circumstance or personal, educational, or competitive commitments.

If unforeseen circumstances arise which do not allow for this selection process or its timelines to be implemented as planned, the Sport Director reserves the right to identify an alternate process or alternate timelines. Should this occur, athletes will be notified of these changes in a timely manner.

In the event of unforeseen circumstances beyond the control of Ringette Canada that prevents the fair implementation for this Selection Process as written. The Director of Sport will provide their recommendation to the Ringette Canada Board of Directors, who shall

have the full discretion to resolve the matter as they see fit, taking into account factors and circumstances that they deem relevant. Any such exercise of discretion shall be subject to the Canadian Administrative law principles of fairness.

Exemption Requests

Exemption requests are to be made to Ringette Canada's Sport Director.

All requests must be submitted in writing and shall be treated in no less than 7 business days.

Exemptions shall be treated on a case by case basis.

Exemption forms can be found [HERE](#).

Appeals

Section 19 - National Team Program Policy

Any appeal against a decision can be made in accordance with the scope and application of Ringette Canada's Appeal Policy.

Ringette Canada National Team Policy

Athletes participating in the selection process are expected to have read and understood

Ringette Canada National Team Policy.

Any questions arising from their review of the policy should be directed to Ringette Canada's Sport Director Shelley@ringette.ca

Critères d'éligibilité et de sélection

Équipe nationale junior 2025

Objectif

Le présent document a pour but de décrire le processus et les facteurs qui seront utilisés pour sélectionner l'équipe nationale junior pour le Championnat du monde de rinkette de 2025. Le processus sera une combinaison d'évaluations objectives et subjectives dans le but d'atteindre les objectifs de performance de Rinkette Canada pour le Championnat du monde de rinkette de 2025. Il est entendu qu'en sélectionnant la meilleure "équipe" possible, les meilleur.e.s athlètes individuel.le.s ne seront peut-être pas sélectionné.e.s.

Objectifs de performance

L'objectif de performance de Rinkette Canada au Championnat du monde de rinkette de 2025 est d'améliorer les marqueurs de performance mesurables du Canada et de continuer à réduire l'écart entre la Finlande et le Canada depuis le Championnat du monde junior de 2023.

Critères d'éligibilité des athlètes

Au moment de la sélection, les athlètes souhaitant être nommé.e.s au sein de l'équipe :

- doivent être né.e.s entre le 1er janvier 2005 et le 31 décembre 2008;
- doivent signer l'entente de l'athlète exigée par Rinkette Canada;
- doivent jouer dans la Ligue nationale de rinkette, au plus haut niveau de jeu pour leur groupe d'âge ou au plus haut niveau disponible dans la région où ils résident (à moins d'être exempté.e.s en raison d'une blessure ou d'une autre raison approuvée par écrit par la directrice du sport de Rinkette Canada).
- doivent satisfaire aux normes minimales de condition physique établies par Rinkette Canada. (à moins d'être exemptée en raison d'une blessure ou d'une autre raison approuvée par écrit par la directrice du sport de Rinkette Canada);
- doivent être prêt.e.s à remplir les formulaires de commentaires des athlètes après chaque stage;
- ne doivent pas purger une période de suspension pour violation des règles antidopage ni faire l'objet d'une suspension provisoire à la suite de la constatation d'une violation des règles antidopage par le Centre canadien pour l'éthique dans le sport ou toute autre organisation antidopage;
- doivent avoir suivi la formation obligatoire sur la sécurité dans le sport - soit la [formation sur la sécurité dans le sport de l'ACE](#), soit la [formation sur le respect dans le sport pour les animateurs d'activités](#) (veuillez noter que si vous avez moins de 18 ans au moment du premier stage de sélection, votre parent ou tuteur.rice doit également suivre cette formation);
- doivent satisfaire aux critères d'admissibilité suivants, tels que décrits dans la Politique du programme de l'équipe nationale de Rinkette Canada (section 8), qui stipule ce qui suit :
 - a) avoir été identifié.e et invité.e par Rinkette Canada à des stages de sélection;
 - b) être inscrit.e et en règle auprès de Rinkette Canada, de l'association provinciale de rinkette et de l'association locale de rinkette;
 - c) être citoyen.ne canadien.ne ou avoir résidé au Canada pendant au moins un (1) an immédiatement avant l'événement;
 - d) avoir payé toutes les taxes requises;
 - e) participer à tous les stages de sélection requis; et
 - f) être éligible pour participer selon les règles de l'événement en question.

Facteurs de sélection

Pour être nommé sur la liste des joueur.euse.s de l'équipe nationale junior ou sur la liste des remplaçant.e.s en déplacement, un.e athlète doit répondre aux critères énumérés ci-dessus ainsi qu'aux critères suivants :

Attributs physiques, compétences et évaluation tactique

La sélection des athlètes se fait sur la base des informations contenues dans les documents de référence suivants :

Essentiels de S'ENTRAÎNER À GAGNER (voir [TRAIN TO WIN Essentials](#))

Voir la matrice de développement de l'athlète de ringuette (stade S'entraîner à gagner) (p.72-90)

Les lignes directrices d'évaluation des athlètes de Ringuette Canada serviront à évaluer les athlètes qui seront sélectionné.e.s pour le stage d'entraînement et comme guide pour sélectionner la meilleure "équipe" d'athlètes possible à partir des stages d'entraînement. Ce processus comprendra, entre autres, les éléments ci-dessous.

- **Attributs de caractère et d'habileté mentale :** En tant que modèle et ambassadrice de notre sport et de notre pays, l'équipe nationale junior sera composée d'athlètes qui incarnent les valeurs fondamentales de Ringuette Canada. Nous recherchons des athlètes qui sont innovateur.rice.s, collaboratif.ve.s, responsables, respectueux.euses et qui visent l'excellence chaque jour, sur la glace et à l'extérieur de celle-ci, et dans la vie.
- En tant que programme, nous nous efforçons tous de nous améliorer continuellement. Nous recherchons des athlètes qui ont la capacité d'exécuter le plan de jeu, qui créent un environnement psychologiquement sûr pour les autres, qui ont un état d'esprit de gagnant, qui sont axé.e.s sur les solutions, qui s'adaptent, qui ont un haut niveau de compétition et de résilience. Tous.te.s les athlètes doivent être prêt.e.s, désireux.euses et capables de s'adapter à tous les rôles au sein de l'équipe (offensifs, défensifs, en tenue ou non) selon les besoins de l'équipe. Ringuette Canada cherche à ce que chaque membre de l'équipe de jeu et de l'équipe de développement adopte l'attitude "L'équipe d'abord".
- **Caractéristiques physiques :** L'athlète doit être prêt.e à réaliser des performances et s'engager à s'entraîner comme le prescrit l'équipe d'entraîneur.es. Si un athlète ne s'entraîne pas ou ne consigne pas son entraînement comme prescrit, il peut être retiré de l'équipe par l'équipe d'entraîneur.es. L'athlète apporte une présence sur la glace, un impact, une capacité à prendre l'avantage sur l'adversaire tant sur le plan offensif que défensif, une bonne position corporelle et un bon contrôle lors des duels à 1 contre 1. Tous.te.s les athlètes doivent faire preuve d'une force, d'une résistance et d'une endurance exceptionnelles, ainsi que de la capacité de récupérer physiquement après des séances de travail de haute intensité. Les athlètes doivent faire preuve d'une capacité constante à patiner, d'une habileté exceptionnelle à manier l'anneau, d'une domination des mises en échec avant et arrière, en cas de contact et de pression au niveau international.
- **Évaluation technique et tactique :** compétences pour jouer au niveau international, tactiques individuelles et petites tactiques d'équipes telles que : connaissance de la glace, capacité à lire le jeu, la situation de jeu, ses coéquipier.ère.s et ses adversaires, capacité à prendre des décisions sous pression, adaptabilité, compétences, capacités et responsabilités individuelles défensives (lorsque notre équipe n'est pas en possession de l'anneau), de transition (lorsque la possession est/a changé) et offensives (lorsque notre équipe est en possession de l'anneau); capacité à obtenir, maintenir et exploiter l'avantage dans de multiples situations; capacité à jouer un jeu efficace à tous les postes, ce ce dans les deux directions.
- **Évaluation du jeu d'équipe :** capacité à exécuter les jeux de manière cohérente et excellente dans le cadre de la structure fournie, capacité à prendre des décisions sous pression et capacité à s'adapter.

Normes d'aptitude

Les normes de condition physique sont établies par Ringuette Canada dans le cadre d'un processus de collaboration auquel participent le conseiller.ère en musculation et en condition physique de Ringuette Canada et le personnel d'entraîneur.e.s de l'équipe nationale junior. Des évaluations de la condition physique seront effectuées au cours du premier stage et des normes réalistes seront établies pour les athlètes à la suite de ce stage. Les protocoles d'évaluation seront communiqués aux athlètes avant le premier stage. Toute modification des normes de condition physique sera communiquée au groupe d'athlètes au moins six semaines avant sa mise en œuvre. Les athlètes peuvent être tenus de satisfaire aux normes minimales de condition physique établies pour rester éligibles sur la liste des joueur.euse.s.

Attentes en matière d'aptitude à la performance

En plus du temps passé ensemble pendant le stage et de leur participation active avec leur équipe de club, les athlètes doivent également adhérer à un programme d'entraînement (mental et physique) pendant la saison et l'intersaison. Ce programme est préparé spécifiquement pour les athlètes de ringuette de haut niveau et est présenté au personnel d'entraînement de l'équipe nationale junior et au consultant en musculation et en condition physique. Les athlètes de l'équipe nationale peuvent donc s'attendre à consacrer au moins 15 heures par semaine à l'entraînement, tant sur la glace qu'à l'extérieur. La préparation à la performance englobe également l'engagement de l'athlète à l'égard de son bien-être et de ses soins personnels.

Médical

Tout.e.s les athlètes doivent être en bonne santé et en bonne condition physique pour participer pleinement à toutes les activités de l'équipe junior de Ringuette Canada, y compris les sélections, l'entraînement, les déplacements et les compétitions. Les athlètes doivent informer immédiatement le thérapeute du sport de 2025 s'ils tombent malades, s'ils se blessent ou s'ils ont des problèmes de santé mentale avant de se rendre aux stages de sélection ou au Championnat du monde. Toute décision concernant l'exemption ou le retrait d'un.e athlète de l'entraînement ou de l'équipe pour des raisons médicales, que ce soit à court ou à long terme, sera prise conjointement par l'entraîneur.e en chef de 2025, le personnel médical de Ringuette Canada et la directrice du sport.

Modifications et notification

Si l'une des conditions d'éligibilité énumérées ci-dessus venait à être modifiée entre le moment de la publication du présent document et celui de la manifestation, tout.e.s les athlètes du groupe de sélection en seraient rapidement informé.e.s.

Postes disponibles

Alignement

L'alignement de l'équipe nationale junior est le groupe d'athlètes qui s'habilleront, joueront et participeront au Championnat du monde de ringuette. L'alignement du Championnat du monde de ringuette de 2025 comprendra jusqu'à vingt-deux (22) athlètes. Vingt (20) athlètes formeront la liste des joueuses et jusqu'à deux (2) athlètes formeront la liste des remplaçantes. La composition de l'équipe en fonction des postes est laissée à la discrétion de la directrice du sport et de l'entraîneur.e en chef de l'équipe nationale junior. Un.e athlète inscrit.e sur la liste doit participer à tous les stages d'entraînement, au regroupement et au Championnat du monde de ringuette, comme le prévoit le processus de sélection. Pour le Championnat du monde de ringuette de 2025, une liste de joueur.euse.s comprenant jusqu'à vingt (20) athlètes et jusqu'à deux (2) remplaçant.e.s doit être déclarée avant la cérémonie d'ouverture du Championnat du monde de ringuette de 2025. Un.e remplaçant.e ne peut

être ajoutée à la liste des joueuses que si un.e athlète est jugée inapte à jouer pour des raisons médicales et qu'il est donc retiré.e de la liste des joueuses.

Circonstances exceptionnelles

Conformément aux sections 12 et 13 de la politique du programme de l'équipe nationale : *Des athlètes peuvent être ajoutés à l'équipe avec l'autorisation de la directrice du sport et de la directrice administrative de Ringuette Canada, à leur seule discrétion, si un.e athlète n'a pas pu participer aux événements, compétitions ou évaluations obligatoires en raison d'une maladie, d'une blessure, d'une autre circonstance médicale ou d'engagements personnels, éducatifs ou compétitifs.*

Si des circonstances imprévues empêchent la mise en œuvre de ce processus de sélection ou de son calendrier comme prévu, la directrice du sport se réserve le droit d'identifier un processus alternatif ou un calendrier alternatif. Dans ce cas, les athlètes seront informés.e.s de ces changements en temps utile.

Si des circonstances imprévues indépendantes de la volonté de Ringuette Canada empêchent la mise en œuvre équitable du processus de sélection tel qu'il a été rédigé. Le directeur du sport présentera sa recommandation au conseil d'administration de Ringuette Canada, qui aura toute latitude pour régler la question comme il l'entend, en tenant compte des facteurs et des circonstances qu'il juge pertinents. L'exercice de ce pouvoir discrétionnaire est assujéti aux principes d'équité du droit administratif canadien.

Demandes de dérogation

Les demandes d'exemption doivent être adressées à la directrice du sport de Ringuette Canada.

Toutes les demandes doivent être soumises par écrit et sont traitées dans un délai minimum de sept (7) jours ouvrables. Les exemptions sont traitées au cas par cas.

Les formulaires d'exemption sont disponibles [ICI](#).

Appels

Section 19 - Politique du programme de l'équipe nationale

Tout appel d'une décision peut être fait conformément à la portée et à l'application de la politique d'appel de Ringuette Canada.

Politique de l'équipe nationale de Ringuette Canada

Les athlètes qui participent au processus de sélection sont censés.e.s avoir lu et compris la politique de l'équipe nationale de Ringuette Canada.

Toute question découlant de leur examen de la politique doit être adressée à la directrice du sport de Ringuette Canada, à l'adresse suivante : Shelley@ringette.ca